



Que dois je faire pour me protéger

Par issi, le **31/03/2009** à **15:57**

Bonjour,

J'ai terminé un période de 1 an en tant que ingénieur auxiliaire temporaire le 03/02/2009 dans un conseil général.

J'ai passé un entretien au moi d'octobre pour le même emploi mais cette fois pour un CDD de 3 an renouvelable.

J'ai reçu une lettre du président disant que j'ai été retenu pour le CDD pour un emploi de 3 ans renouvelable.

J'ai reçu une lettre de la DRH disant que j'ai été retenu pour le CDD pour un emploi de 3 ans renouvelable à compter du 04/02/2009.

Le 9 mars mon chef me déclare qu'il veut réduire mon contrat à 1 an renouvelable.

Je vais à la RH et l'on me fourni une copie d'un arrêté qui est à la signature (antidaté).

Je découvre sur l'arrêté une mention sur un rapport fait sur moi.

Je demande à avoir accès à mon dossier individuel.

Je constate de nombreux problème sur mon dossier, et prends connaissance du rapport.

Je demande un rendez vous avec le DRH.

Je suis reçu et déclare :

Je conteste le rapport dont j'ai pris connaissance et propose une réunion si nécessaire avec un représentant du personnel. Je déclare que j'ai constaté des irrégularité dans le procédure en cours, et demande si ils comptent toujours me réduire mon contrat => réponse OUI.

J'écris au président du CG, en demandant un rendez vous (envoie en recommandé).

Je suis reçus et l'on m'a demandé de choisir entre un contrat de 1 an renouvelable et 3 ans avec une période d'essai de 3 mois (exemple cité en réunion DRH pour viré une personne) et de répondre par écrit.

Je n'ai pas l'intention de répondre et surtout pas par écrit. Est-ce le bon choix ?

Que dois-je faire s'ils me font un contrat de 3 ans avec période d'essai ? Vont il l'antidaté ?, la période d'essai démarrera quand ? Puis je refusé de signé.

Je suis payé mais je n'ai pas de contrat, je peux rester comme cela ?

Merci, de votre aide.
ISSI

Par issi, le **02/04/2009** à **08:38**

pas de solution?